



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.07/182

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : CULTURE 6

Objet : ARCHIVES –
RESTAURATION,
NUMÉRISATION ET
REPRODUCTION D'UN
DOCUMENT D'ARCHIVES
PRESTIGIEUX, LA GRANDE
CHARTRE DES LIBERTÉS
BRIANÇONNAISES –
DEMANDES DE
SUBVENTIONS

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 30/11/2016

Affichage : 30/11/2016

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Vu l'article L 212-6 du Code du patrimoine

Vu l'article L 212-10 du Code du patrimoine

Vu l'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales

Dans le cadre de sa politique de sauvegarde de documents d'archives, la mairie de Briançon souhaite protéger et promouvoir le document le plus prestigieux du Briançonnais : la grande charte des libertés Briançonnaises de 1343.

Les conditions de conservation, de communication et de valorisation actuelles de ce document entraînent des détériorations pouvant à terme devenir irréversibles.

Composé de deux morceaux de parchemin, scellé de deux boîtes de sceaux pendants, ce document rédigé en latin mesure 1 m 75 de long pour 0,53 m de large et, est actuellement conservé, tenu par des épingles, à la verticale dans une armoire en bois.

Ce prestigieux document d'archives sera restauré avant d'être numérisé. Afin de maintenir dans les visites du patrimoine la grande charte des libertés Briançonnaises, une reproduction sera réalisée.

Le montant total estimé de ces opérations de sauvegarde est de 10 082,78 € HT soit 12 099,34 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Montant HT	TVA	Montant TTC	Organismes	Montant HT	%
10 082,78 €	2 016,56 €	12 099,34 €	État/DRAC	3 024,84 €	30 %
			Région PACA	3 024,84 €	30 %
			Conseil Départemental	3 024,84 €	30 %
			Autofinancement	1 008,26 €	10 %
10 082,78 €	2 016,56 €	12 099,34 €	TOTAL	10 082,78 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de ces opérations et de décider de leur réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2016**

TRANSMIS LE **19 DEC. 2016**

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.